



Case postale 112 1530 Payerne

Tél. 026 662 66 26 Greffe Municipalité
Fax 026 662 65 27 Greffe Municipalité

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 4 juin 2018

Rapport de la Commission de gestion de l'exercice 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission citée en référence a déposé son rapport au secrétariat de la Municipalité le 7 mai 2018 avec un seul vœu. Après avoir défini la réponse à apporter au vœu exprimé par la commission de gestion, la Municipalité a adopté les considérations suivantes le 30 mai 2018.

Nous joignons à nos considération le rapport de cette commission, que nous avons reproduit tel que présenté, conformément à l'article 116 du règlement du Conseil communal. Le présent document reprend également le vœu formulé auquel nous vous donnons la réponse ci-après.

NOTRE REPONSE :

Voici notre réponse au vœu de la Commission de gestion :

Vœu n° 1 : Que la Municipalité établisse un plan de mesures concrètement évaluables afin de déterminer les retombées effectives de la campagne « Action ville propre ».

Pour rappel, l'action « Ville Propre » est un projet qui fait partie du programme de la législature 2016-2021. Il fait partie du chapitre 4 Infrastructures – Assainissement et du chapitre 6 Sécurité. Il en fait partie au même titre que la police de proximité, le maintien voire le renforcement de la vidéosurveillance, la collaboration avec une société de surveillance privée ou l'application du règlement sur la prostitution.

Ce projet a fait l'objet d'une demande de crédit de Fr. 80'000.— au Conseil communal. Ce montant a permis de financer pour 25 % une campagne de communication, pour 15 % l'achat de cendriers destinés aux restaurateurs et pour 60 % le financement d'une société de surveillance privée.

La phase de sensibilisation, de plusieurs mois, a donné des résultats insuffisants nettement en dessous des espérances. Les mesures quantifiables qui ont été mises en place pour apprécier les résultats ont été relevées dans votre rapport.

La phase de répression qui a suivi a tout de suite donné de meilleurs résultats. Dans tous les secteurs, une diminution s'est fait remarquer. Du 1^{er} octobre au 31 décembre 2017, plus de 350 personnes ont été dénoncées pour l'une des infractions suivantes :

- dépôt de sacs non-officiels ;
- abandon de déchets sur la voie publique ;
- crachat et urine sur la voie publique ;
- dépôt de déchets ménagers dans les poubelles publiques ;
- déjections canines non-ramassées immédiatement ;

ceci est un indicateur.

La Municipalité poursuit en 2018 cette action puisqu'elle a prévu Fr. 20'000.— supplémentaires au budget 2018 pour la répression par une société privée, montant ajouté aux Fr. 12'000.— de base. L'action « Ville Propre » n'est pas terminée. La Municipalité est d'avis que même si les actions de prévention demeurent nécessaires, la répression s'avère être le seul moyen efficace de combattre les contrevenants que l'on peut évaluer à 5 % de la population payernoise.

Conclusions :

La Municipalité propose au Conseil communal de bien vouloir :

1. accepter, telle que présentée, la gestion de l'exercice 2017 de la Commune de Payerne ;
2. accepter la réponse municipale au vœu de la Commission de gestion ;
3. donner décharge à la Municipalité et aux services communaux intéressés pour la gestion durant l'exercice écoulé ;
4. donner décharge à la Commission de gestion.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :


C. Luisier Brodard



Le Secrétaire :


S. Wicht